

## Inscriptions Scolaires – Année 2025/2026

### Mon enfant est-il concerné ?

- Enfants nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et le 31 Décembre 2022.
- Enfants non scolarisés et nés avant le 31 décembre 2022.
- Nouveaux arrivants sur la commune.



### ① Inscription de l'enfant

- ◆ Après du service Enfance/Jeunesse (scolaire)

#### Inscriptions en semaine sur rendez-vous

Les inscriptions des enfants issus de fratrie ne nécessitent pas de RDV mais l'envoi du dossier par mail.

### Documents à apporter

- LIVRET DE FAMILLE INTEGRAL OU ACTE DE NAISSANCE
- CNI DES 2 PARENTS
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE
- DOSSIER D'INSCRIPTION REMPLI
- CARNET DE VACCINATION (COMPLET ET A JOUR)
- JUGEMENT FIXANT LA RESIDENCE DE L'ENFANT (PARENTS SEPARÉS)

Le dossier d'inscription est à retirer à la médiathèque ou à télécharger sur [www.pourrieres.fr](http://www.pourrieres.fr)

La présence des 2 parents est obligatoire. (Sauf jugement ou attestation de résidence séparée)

### ② Affectation de l'enfant

Un courriel d'affectation indiquant l'école de votre enfant vous sera adressé à partir du deuxième trimestre 2025.

Pour les enfants de maternelle, après la réception de ce courriel, un rendez-vous devra **IMPERATIVEMENT** être pris avec le/la directeur(trice) de l'établissement afin de procéder à l'admission de l'enfant. La présence de l'enfant concerné est obligatoire.